

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **5 décembre 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Michel Boilard
 Monsieur Fernand Brousseau
 Monsieur Marco Julien
 Monsieur Bertrand Le Grand
 Madame Monia Thivierge
 Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Onze (11) citoyens sont présents dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous. Elle souligne le port du ruban blanc pour dénoncer la violence faite aux femmes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-12-01

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de novembre 2016
6. Résolution d'appui à la FQM –Projet de loi 106
7. Résolution d'appui à l'UPA
8. Demande de subvention –Emploi été Canada
9. Remboursement – activités sportives
10. Adhésion à Québec Municipal
11. Calendrier des séances ordinaires 2017
12. Paiement d'une facture du comité des activités
13. Avis de motion – Règlements de concordance
14. Résolution pour déterminer les factures payées par la subvention Carrières et sablières
15. Entente contractuelle pour l'abat-poussière en 2017
16. Nommer la rue dans le Parc industriel
17. Suivi du traitement des eaux usées : entente de service
18. Divers
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-12-02

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Michel Boilard mentionne que la réunion du Service d'incendie en commun au sujet du budget est mercredi le 7 décembre.

Monsieur Marco Julien mentionne que la réunion pour les Services de récupération et de vidanges en commun a eu lieu la semaine dernière. Le budget adopté est un peu plus élevé et un montant de l'ordre de 2 400 \$ devra être assumé par la municipalité. Les camions sont maintenant équipés du système FOCUS ce qui permet, entre autres, de les localiser en tout temps.

Madame Thivierge rappelle la date du Brunch familial de Noël qui aura lieu le 18 décembre. Les billets sont en vente et elle en a avec elle si quelqu'un en veut.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-12-03

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1600665	LOU PHILIPPE LEMAY	REPAS SOCCER	99,77 \$
CPF1600666	LOU PHILIPPE LEMAY	ENTRAÎNEUR SOCCER	165,00 \$
CPF1600667	SERVI-POMPE S.P. INC	TRAVAUX SOUS-SOL-CUISINE	273,64 \$
CPF1600668	QUINCAILLERIE MAURICE HA	GARAGE ET GALERIE	118,34 \$
CPF1600669	QUINCAILLERIE MAURICE HA	TROU D'HOMME C.C.	102,29 \$
CPF1600670	QUINCAILLERIE MAURICE HA	GALERIE C.C., GARAGE	164,33 \$
CPF1600671	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	161,60 \$
CPF1600672	ROGER GRENIER INC	PATINOIRE, GARAGE	142,88 \$
CPF1600673	ROGER GRENIER INC	POUR PANCARTES	61,24 \$
CPF1600674	TC MÉDIA	AVIS PUBLIC ADOPT. RÈGLEMENT	241,45 \$
CPF1600675	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART	3 008,21 \$
CPF1600676	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART	1 381,23 \$
CPF1600677	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART	1 205,37 \$
CPF1600678	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 936,10 \$
CPF1600679	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART VIDAN FOSSES SEPT	4 893,75 \$
CPF1600680	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE	523,05 \$
CPF1600681	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	1 934,46 \$
CPF1600682	FERME ROGER LAMBERT	CONTRAT DÉNEIGEMENT V.1	18 012,75 \$
CPF1600683	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	369,51 \$
CPF1600684	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	580,31 \$
CPF1600685	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS	134,97 \$
CPF1600686	HYDRO-QUÉBEC	455, DE L'ÉGLISE, C.C.	287,36 \$
CPF1600687	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU MUNICIPAL	365,62 \$
CPF1600688	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	POSTE DE POMPAGE	85,06 \$
CPF1600689	HYDRO-QUÉBEC (RTE BARON)	ROUTE DES BARON	657,53 \$
CPF1600691	MINISTRE DES FINANCES DU	INSCRIPTION INSP. MUNIC.	111,00 \$
CPF1600692	CDDS LOTBINIÈRE	SOUTIEN FINANCIER	50,00 \$
CPF1600693	OPÉRATION NEZ ROUGE LOTB	SOUTIEN FINANCIER	50,00 \$
CPF1600694	CONFÉRENCE ST-FLAVIEN (S	SOUTIEN FINANCIER	50,00 \$
CPF1600695	ASSOCIATION DE RINGUETTE	SOUTIEN FINANCIER	50,00 \$
CPF1600696	GROUPE G CASTONGUAY	TRAVAUX DIVERS CUISINE	56,53 \$
CPF1600697	GROUPE G CASTONGUAY	BALANCE CONTRAT CUISINE	1 487,91 \$
CPF1600698	SERVICE DE TRANSPORTS AD	QUOTE-PART 2016	1 925,00 \$
CPF1600699	MICHEL CÔTÉ	SORTI ANIMAL FOSSÉ - TRACTEUR	40,00 \$
CPF1600700	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	329,73 \$
CPF1600701	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,33 \$
CPF1600702	RÉGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ	831,90 \$
CPF1600703	RÉGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ	665,52 \$

CPF1600704	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ	665,52 \$
CPF1600705	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ	665,52 \$
CPF1600706	IMPRESSIONNE-MOI	IMPRES. ISSOUDUNOIS NOV-DÉC	132,45 \$
CPF1600707	EXCAVATION R.LEMAY	COUR GARAGE MUNICIPAL	1 334,25 \$
CPF1600708	ENTREPRISES G DELISLE	TRAVAUX SURPRISE C.C.	604,45 \$
CPF1600709	ENTREPRISES G DELISLE	C.C. PARTIE PELOUSE	1 608,93 \$
CPF1600710	ENTREPRISES G DELISLE	NETTOYAGE FOSSÉ	630,92 \$
CPF1600711	ENTREPRISES G DELISLE	C.C. ENTRÉE EST	108,50 \$
CPF1600712	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	20,00 \$
CPF1600713	SERVICES DE CARTES DESJA	RÉPARATION KUBOTA	99,63 \$
CPF1600714	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	74,84 \$
CPF1600715	SERVICES DE CARTES DESJA	POTEAU GALERIE C.C.	149,47 \$
CPF1600716	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	75,48 \$
CPF1600717	HYDRO-QUÉBEC (RTE BARON)	REMB. CRÉDIT	1 747,76 \$
CPF1600718	HYDRO-QUÉBEC (RTE BARON)	ÉLECT. POSTE TRAITEMENT-BARON	656,33 \$
CPF1600719	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	ÉLECT. POSTE POMPAGE	85,06 \$
CPF1600720	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	REMB. CRÉDIT	10 619,28 \$
CPF1600721	LOUISE PAGEOT	RÉUNIONS DU CCU 2016	70,00 \$
CPF1600722	CHRISTINE HAMEL	RÉUNIONS DU CCU 2016	50,00 \$
CPF1600723	ARMANDE POULIOT	RÉUNIONS DU CCU 2016	70,00 \$
CPF1600724	DYANE BEAULIEU	RÉUNIONS DU CCU 2016	70,00 \$
CPF1600725	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	GRATTE 5E,6E E/O, MARIGOT	1 621,15 \$
CPF1600726	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉL. SANS-FIL	104,73 \$
CPF1600727	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS LIGNE AFFAIRES	33,81 \$
CPF1600728	QUINCAILLERIE MAURICE HA	ASPHALTE	510,02 \$
CPF1600729	QUINCAILLERIE MAURICE HA	POTEAUX GALERIE C.C.	97,49 \$
CPF1600730	SIMON LALIBERTÉ	REMB. TX PAYÉES EN TROP	48,42 \$
CPF1600731	GAGNÉ EXCAVATION LTÉE	REMB. DIFFÉRENCE CHÈQUE VISÉ	7 090,34 \$
CPF1600732	QUINCAILLERIE MAURICE HA	C.C., CUISINE, SALLE	178,52 \$
CPF1600733	ROGER GRENIER INC	FLUO, PELLE	32,84 \$
CPF1600734	LAQUERRE GM	ESSUI-GLACE	34,13 \$
CPF1600735	ATELIER C.LALIBERTÉ INC	RÉPARER FIL C.C. BRIS STAT.	89,63 \$
CPF1600736	ATELIER C.LALIBERTÉ INC	RÉPARATION AIR CLIMATISÉ	156,37 \$
CPF1600737	MRC DE LOTBINIÈRE	LET-CHEVREUIL	80,00 \$
CPF1600738	LES ENTREPRISES LÉVISIEN	ENTRÉE C.C. CÔTÉ EST	2 010,91 \$
CPF1600739	BML DIVISION SINTRA	ENTREPOSAGE MG-20B	200,11 \$
CPF1600740	LUCIE BEAUDOIN	XPRESSPOST	11,90 \$
CPF1600741	LUCIE BEAUDOIN	NORTON SECURITY	57,44 \$
CPF1600742	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS	65,37 \$
CPF1600743	LUCIE BEAUDOIN	ENVOIS RECOMMANDÉS	34,49 \$
CPF1600744	LUCIE BEAUDOIN	TIMBRES	97,73 \$
CPF1600745	LUCIE BEAUDOIN	REPAS RENCONTRE DG	23,14 \$
CPF1600746	LUCIE BEAUDOIN	ENVOI RECOMMANDÉ	11,50 \$
CPF1600747	LUCIE BEAUDOIN	DÉPLACEMENT	50,29 \$
CPF1600748	LUCIE BEAUDOIN	DÉCORATIONS NOEL	1,15 \$
CPF1600749	LUCIE BEAUDOIN	HUMIDIFICATEUR, DÉCO NOEL	64,15 \$
CPD1600690	QUINCAILLERIE MAURICE HA	CORRIGER UN CRÉDIT	7,18 \$
CPA1600008	HYDRO-QUÉBEC-RTE BARON	ANNULER CHÈQUE EN LIGNE	656,33 \$
CPA1600009	HYDRO-QUÉBEC-POMPAGE	ANNULER CHÈQUE EN LIGNE	85,06 \$
CPA1600010	REVENU QUÉBEC	ANNULER PAIEMENT TPS	110,26 \$
		SOUS-TOTAL:	74 846,76 \$
		RÉMUNÉRATION (EMPLOY ET ÉLUS):	8 097,22 \$
		TOTAL:	82 943,98 \$

6. RÉOLUTION D'APPUI À LA FQM – PROJET DE LOI 106

RÉSOLUTION 2016-12-04

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

ATTENDU QU'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

ATTENDU QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

ATTENDU QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, monsieur Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau, appuyé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement :

- d'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
- d'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du «100 \$ pour Solidarité Ristigouche» afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la

désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à monsieur Richard Lehoux, président de la FQM.

7. RÉSOLUTION D'APPUI À L'UPA

RÉSOLUTION 2016-12-05

ATTENDU QUE le gouvernement a décrété par l'adoption du Décret 618-2014, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

ATTENDU QU'en mars 2016, le ministre des Finances a présenté Le plan économique du Québec, par lequel il a annoncé une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) visant à assurer un traitement fiscal concurrentiel aux exploitants agricoles québécois;

ATTENDU QU'en vertu de la réforme annoncée, le gouvernement transfèrera la gestion du programme (PCTFA) à Revenu Québec et qu'il transformera les trois taux d'aide actuels en un seul au motif que cela allégera, de manière significative, la gestion du programme;

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPAQ seront admissibles à une aide financière correspondant à 78% de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires;

ATTENDU QU'en annonçant cette réforme administrative, le gouvernement compte faire des gains administratifs de l'ordre de 1,5 M\$ par année, gains qui semblent se faire, notamment au détriment des producteurs enregistrés auprès du PCTFA;

ATTENDU QU'il est approprié de réformer le programme, mais que les producteurs agricoles s'objectent à ce que cette réforme leur transfère des coûts supplémentaires, ce qui met en péril la compétitivité et le développement du secteur agricole et l'Établissement des jeunes en agriculture;

ATTENDU QUE d'autres solutions sont possibles sans transférer les coûts de cette réforme aux producteurs agricoles;

ATTENDU les représentations faites par les différentes associations de producteurs agricoles et municipales, dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU les enjeux importants de la réforme de ce programme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard, appuyé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1^{er} janvier 2017 pour permettre aux différentes associations de producteurs agricoles concernés et municipales dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme annoncée de façon à ce que les

économies administratives escomptées ne soient pas assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités et que les producteurs agricoles bénéficient d'une aide favorisant la compétitivité, le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture.

8. DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

RÉSOLUTION 2016-12-06

ATTENDU QUE la municipalité souhaite tenir un terrain de jeux à l'été 2017;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher des animateurs pour le terrain de jeux;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'accès au terrain de jeux à un tarif le plus bas possible;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une demande est le 20 janvier 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à déposer une demande de subvention auprès du programme Emplois d'été Canada et à signer tous les documents requis.

9. REMBOURSEMENT – ACTIVITÉS SPORTIVES

RÉSOLUTION 2016-12-07

ATTENDU QUE la municipalité a budgété certains remboursements pour les activités sportives des enfants;

ATTENDU QUE cette disposition connaît un franc succès;

ATTENDU QUE le montant budgété est insuffisant pour couvrir les demandes déposées;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer la totalité des remboursements demandés selon les modalités prévues.

10. ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2016-12-08

ATTENDU QUE Québec Municipal est un bulletin internet quotidien;

ATTENDU QUE c'est le moment pour le renouvellement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal.

11. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2017

RÉSOLUTION 2016-12-09

ATTENDU QUE le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune (C.M., art. 148);

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra ses séances ordinaires à la salle du conseil située au 268, rue Principale à 20h;

ATTENDU le calendrier suivant :

Lundi 9 janvier 2017	Lundi 1 mai 2017	Lundi 11 septembre 2017
Lundi 6 février 2017	Lundi 5 juin 2017	Lundi 2 octobre 2017
Lundi 6 mars 2017	Lundi 3 juillet 2017	Lundi 13 novembre 2017
Lundi 3 avril 2017	Lundi 7 août 2017	Lundi 4 décembre 2017

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier présenté ci-haut.

12. PAIEMENT D'UNE FACTURE DU COMITÉ DES ACTIVITÉS

RÉSOLUTION 2016-12-10

ATTENDU QUE le comité des activités organise le brunch familial de Noël;

ATTENDU QUE le comité des activités embauche à cette occasion monsieur Yannick Blanchet qui fournit les services d'animation de Père Noël;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la facture de monsieur Blanchet pour un montant de 375 \$.

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE

RÉSOLUTION 2016-12-11

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bertrand Le Grand que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté un projet de règlement ayant pour objet d'adopter les règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement (SADR) 216-2010 (permettre les services de pension et de toilettage d'animaux), 268-2016 (revalorisation de béton) et 271-2016 (composteur à carcasse) lesquels modifient le règlement de zonage numéro 03-2007.

14. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES FACTURES PAYÉES PAR LA SUBVENTION CARRIÈRES ET SABLÈRES

RÉSOLUTION 2016-12-12

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un montant de subvention en juin pour les carrières et sablières;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser exactement les factures devant être payées par cette subvention;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de payer les factures suivantes avec la subvention Carrières et sablières :

Factures payables avec Subvention Carrières et sablières (2016)					
Fournisseurs	Descriptif des travaux	Endroit	Montant sans taxes	TVQ	50%
Les transporteurs en vrac	Rechargement	6e rang ouest	5869,21	585,44	292,72
Quincaillerie Maurice Hamel	Ponceau	6e rang ouest	770,00	76,81	38,41
	Asphalte	rue Olivier, 6e rang, 5e rang, rte de la Plaine	462,00	46,08	23,04
	Asphalte	rue Olivier, 6e rang, 5e rang, rte de la Plaine	1002,40	99,99	50,00
	Asphalte	Entreposage	368,59	36,77	18,39
Les Excavations Yvon Grondin	Rechargement	6e rang	376,35	37,54	18,77
Les Excavations Brousseau & fils	Ponceau	rte Marigot	240,00	23,94	11,97
Dilicontracto	Rechargement et pelle	6e rang	1312,67	130,94	65,47
Construction BML	Rechargement	rue Olivier	618,28	61,67	30,84
	Rechargement	rang de la Plaine	851,13	84,90	42,45
	Rechargement	6e rang	2944,22	293,68	146,84
	Rechargement	6e rang	225,50	22,49	11,25
	Rechargement	6e rang	12753,11	1272,12	636,06
	Rechargement	rang Frenette	412,08	41,10	20,55
	Rechargement	6e rang	765,09	76,33	38,17
	Rechargement	rte des Baron	487,74	48,65	24,33
	MG-20B	Entreposage	174,05	17,36	8,68
Ferme Roger Lambert	Rechargement	6e rang	197,30	19,70	9,85
	Rechargement	6e rang	417,40	41,64	20,82
	Rechargement	6e rang	962,91	96,05	48,03
Les Entreprises G. Delisle	Rechargement	rue Olivier	427,50	42,64	21,32
	Rechargement	rang de la Plaine	665,00	66,33	33,17
	Rechargement	rue Olivier, rang de la Plaine, 6e rang	345,73	34,49	17,25
	Rechargement , pelle	5e rang, 6e rang	617,50	61,60	30,80
Déneigement Laurier	Niveleuse	rte des Baron, 6e rang, chemin Marigot	987,00	98,45	49,23
	Niveleuse	rte des Baron, 5e et 6 ^e rangs, chemin Marigot	2115,00	210,97	105,49
	Rechargement	6e rang	1368,58	136,52	68,26
	Niveleuse	6e rang	1269,00	126,58	63,29
	Niveleuse	6e rang	1128,00	112,52	56,26
	Niveleuse	rte Marigot, 5e rang, 6e rang	2185,50	218,00	109,00

	Niveleuse	rte Marigot	1551,00	154,71	77,36
	Niveleuse	5e rang, 6e rang, rte Marigot	1410,00	140,65	70,33
Excavation Raymond Lemay	Rechargement	6e rang	747,50	74,56	37,28
	Rechargement	6e rang	787,00	78,50	39,25
	Rechargement	6e rang	376,35	37,54	18,77
			33 265,76 \$		1 659,63 \$
			TOTAL:		34 925,39 \$

15. ENTENTE CONTRACTUELLE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE EN 2017

RÉSOLUTION 2016-12-13

ATTENDU QUE Les entreprises Bourget offrent de signer une entente pour l'abat-poussière en 2017 au même tarif qu'en 2016;

ATTENDU QUE cette entente doit être signée avant la fin de l'année 2016;

POIUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signer l'entente contractuelle pour l'abat-poussière pour 2017 avec Les entreprises Bourget.

16. NOMMER LA RUE DANS LE PARC INDUSTRIEL

RÉSOLUTION 2016-12-14

ATTENDU QUE la rue dans le Parc industriel doit avoir un nom;

ATTENDU QUE le conseil a réfléchi à différentes options;

ATTENDU QUE madame la mairesse a interpellé les citoyens présents lors de la séance;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer la rue dans le Parc industriel : rue des Trembles.

17. SUIVI DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES : ENTENTE DE SERVICE

RÉSOLUTION 2016-12-15

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal doit procéder au suivi de la qualité des eaux usées du système de traitement;

ATTENDU QUE les analyses exigées par le MDDELCC doivent être effectuées par un laboratoire accrédité;

ATTENDU QUE le laboratoire ENVIRONEX a soumis une grille de prix convenable et fournit un service adéquat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand d'accepter l'offre du laboratoire ENVIRONEX pour procéder aux analyses du suivi du système de traitement des eaux usées.

18. DIVERS

Aucun point.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'article 150 du Code municipal du Québec se lit ainsi : La séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question. Il n'y a pas d'obligation de relater le verbatim ni la transcription des questions et des réponses.

Les citoyens manifestent leur insatisfaction face à la piste de motocross. De nombreuses discussions autour du site de motocross.

On questionne à savoir si monsieur Rousseau a agi à titre de lobbyiste même s'il a agi pour son propre compte, pas pour quelqu'un d'autre.

Madame la mairesse rappelle le processus en cours : adopter un règlement sévère, faire des tests de bruit, appliquer des mesures de mitigation.

Un citoyen pose une question sur une amende reçue pour des travaux de rénovation faits sans permis.

Un citoyen questionne sur un demande déposée à la municipalité.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2016-12-16

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 22h30.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

